

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'acceptation de l'offre de Linéa Concept implique l'adhésion à ces conditions

1 – FOURNITURE : Les renseignements portés sur le site internet et les prospectus sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la Société Linéa Concept qui se réserve le droit d'apporter toutes modifications de caractéristiques, de disposition, de présentation, de forme, ou de dimension à ses appareils, à leurs éléments ou données constitutifs, ceci dans le cadre de sa politique permanente d'amélioration technique de ses produits et services.

2 - CONDITIONS DE COMMANDE : Les commandes ne sont valables qu'après acceptation. Une fois acceptée et enregistrée comme ferme, la commande ne pourra être annulée sans l'accord de Linéa Concept. Toutes clauses ou conditions contraires à nos conditions générales qui pourraient être mentionnées sur les commandes seront considérées comme nulles et non avenues, sauf dans le cas où elles seraient expressément acceptées par Linéa Concept et mentionnées sur les accusés de réception de commande. En cas de litige en cours d'exécution de commande, les engagements de Linéa Concept, en particulier en matière de délais, seront immédiatement suspendus jusqu'à ce qu'un accord intervienne.

3 - PRIX : Les prix indiqués dans l'offre ou devis s'entendent "Marchandise emballée départ usine". La livraison est réputée effectuée dans nos locaux et entraîne par conséquent le transfert de propriété et des risques. Sur demande, Linéa Concept pourra se charger des opérations d'expédition et d'assurance qui seront alors effectuées pour le compte du client et dont les frais lui seront facturés séparément. Dans tous les cas, il appartient au destinataire de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, en cas d'avarie, un recours contre le transporteur, même si l'expédition a été faite franco.

4 - DELAIS DE LIVRAISON : Les délais de livraison, concernant la disponibilité de la CAO, du matériel et des logiciels dans nos locaux en vue soit d'une réception, soit de l'emballage pour expédition, courent à partir du règlement de l'acompte à la commande. Toutefois, Linéa Concept se considère comme dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison,

- dans le cas où les conditions de paiement ne sont pas respectées,
- dans le cas où les obligations à la charge du client ne sont pas remplies dans les délais convenus,
- en cas de force majeure ou d'événement hors de son contrôle tels que notamment: grève, incendie, interruption ou refus de transport, absence de matières premières, etc...

5 - VALIDITE DES PRIX ET DELAIS : Les prix et délais de livraison indiqués sont, sauf spécifications contraires incluses dans l'offre ou devis, valables deux mois. Au cas où, à l'expiration de ce délai, l'offre n'aurait pas été suivie d'une commande ferme, elle doit être considérée comme nulle et non avenue, tant au point de vue des prix qu'à celui des délais. Une nouvelle offre sera alors établie sur des bases valables à cette date.

6 - ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX : Les prix indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'établissement des prix mentionnées dans l'offre. Ils sont toujours établis hors taxes et les taxes à appliquer seront celles en vigueur au moment du fait générateur. Selon le cas, les prix seront actualisés ou révisés en fonction des conditions économiques en vigueur.

7 - RECEPTION : Dans le cas où, à la demande du client, le matériel ou les logiciels seraient

appelés à être soumis à une recette technique, celle-ci ne pourra avoir lieu qu'aux conditions suivantes :

- la commande ne saurait être acceptée qu'accompagnée d'un protocole de cette recette accepté préalablement par Linéa Concept.
- le matériel ou le logiciel sera réceptionné conformément au protocole de recette élaboré en commun par le client et Linéa Concept, ou à défaut selon la fiche technique propre au matériel ou du logiciel objet du contrat.
- les opérations de recette devront être effectuées par le client dans un délais maximum de cinq jours ouvrables à partir de la date prévue par Linéa Concept. Passé ce délai, la recette sera réputée effectuée et prononcée par le client.
- La recette définitive devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois à compter de la mise à disposition. Passé ce délai et à défaut de difficultés techniques du fait de Linéa Concept, la réception sera considérée comme effectuée.

8 – GARANTIE : La garantie est strictement limitée aux fournitures, prestations et performances stipulées dans l'offre et exclut, par conséquent, la réparation de tous autres dommages tels que les accidents de personnes ou manque à gagner. En aucun cas, Linéa Concept ne pourra être l'objet de demandes en dommages-intérêts, sous quelque dénomination ou forme que ce soit. Le délai formel de garantie est de UN AN à dater de la livraison, sauf spécifications contraires incluses dans l'offre. Pendant cette période, la garantie se limite au remplacement des pièces défectueuses dont le mauvais fonctionnement devra être prouvé et notifié sans délai par écrit à Linéa Concept. Cette garantie est assurée retour en nos locaux. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de ladite garantie. Pendant la durée de garantie, le client devra se conformer aux conditions générales et, le cas échéant, aux instructions particulières qu'il recevrait de Linéa Concept concernant l'utilisation du matériel ou des logiciels. Au cas où le client ne respecterait pas ces conditions et instructions, il serait responsable des conséquences de tout ordre que son action ou ses négligences seraient susceptibles d'entraîner. En particulier, les obligations de Linéa Concept en matière de garantie cesseraient d'être exigibles en cas de retard de paiement, d'accident, négligence, utilisation anormale, mauvais fonctionnement de l'électricité ou des transports, surtensions dues à la foudre, raccordements inadaptés. Plus généralement sont exclus de toute garantie les éléments suivants : supports magnétiques, batteries d'accumulateurs ainsi que tous éléments nécessitant un échange périodique ou à durée de vie limitée.

9 - CONDITIONS DE PAIEMENT : Sauf cas particuliers spécifiés dans l'offre, les paiements sont exigibles aux conditions ci-après : 30 % à la commande par chèque, 60 % à la recette en atelier ou à la mise à disposition, 10 % à la recette définitive ou à la livraison. Sauf stipulation contraire acceptée par Linéa Concept au moment de la commande, tout paiement net et sans escompte s'effectue à 30 jours d'émission de la facture. Les paiements en retard porteront de plein droit intérêt de retard au taux légal majoré depuis le jour d'émission de la facture. Une résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit ne porte pas atteinte aux créances déjà échues. Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (par ex. retard de paiement), un refus de vente pourra lui être opposé à moins qu'un paiement comptant et sans escompte ne soit effectué.

10 - NORMES ET CONTROLES : tous nos produits sont construits selon les règles de l'art et prennent en compte les normes et réglementations applicables et connues par nous en fonction de l'utilisation habituelle du produit. Toutefois, les études spécifiques et produits construits OEM ne sont pas et ne peuvent être certifiés par nos soins. Les différentes certifications sont donc du ressort du constructeur de l'équipement final.

11 – PROTECTION : les logiciels et schémas élaborés par Linéa Concept demeurent son entière propriété conformément à la Loi du 11 Mars 1957 et à la Loi du 3 Juillet 1985. Toutefois, lors de réalisations spécifiques à un client, les droits sur le logiciel peuvent être transférés au client qui en fait la demande préalable. Les plans ou documents techniques qui sont remis gracieusement

préalablement ou postérieurement à la conclusion de la commande demeurent la propriété de Linéa Concept. En tout état de cause, ils ne peuvent sans notre autorisation, être utilisés, reproduits ou transmis à des tiers, et dans ce cas, ils devront obligatoirement porter la mention "Propriété de la Société Linéa Concept".

12 - RESERVE DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des matériels ou des logiciels objet du présent contrat interviendra au jour du paiement du dernier Euro. A défaut de ce dernier, la revendication pourra s'exercer sur celles-ci conformément aux dispositions de la loi 80.335 du 12 mai 1980.

13 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE : Toutes difficultés relatives à l'interprétation ou à l'application du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Dijon, à qui est donnée compétence territoriale.

Rev02 – Jan 2022